

Synthèse du dossier « coût de la scolarité 2019 »

Notre enquête 2019 montre une stagnation du coût de la scolarité puisqu'il n'augmente que très légèrement (+ 0,17 %).

Cette stagnation n'est cependant pas linéaire. Certaines classes voient leur coût fortement augmenter alors que pour d'autres c'est l'inverse.

Un budget en forte augmentation au collège

Alors que le budget avait baissé entre 2017 et 2018 au niveau collège, il repart à la hausse en 2019. Presque 7 % à l'entrée en 4^{ème} et 5,58 % en 6^{ème}. Cette augmentation est principalement due à l'investissement des parents, interrogés cette année, dans l'équipement sportif. Cette augmentation peut s'expliquer de deux façons :

1. Les enfants grandissent beaucoup à cet âge. Il n'est pas rare que les parents aient à changer la tenue de sport plusieurs fois dans l'année. Certains éléments parfois demandés en double, comme les chaussures, peuvent coûter très cher.
2. Les marques, toujours les marques. Il n'est pas rare que les enfants ou adolescents réclament le dernier maillot de sport ou équipement à la mode. Devant leur insistance, bien souvent les parents cèdent. Les marques profitent de cet effet de mode pour faire grimper drastiquement les prix. Un exemple symptomatique est le maillot de l'équipe de France de foot à 140 € l'unité que les enfants s'arrachent depuis la victoire de la coupe du monde à l'été 2018.

Une baisse du coût à l'entrée au lycée

On observe une baisse du coût de la scolarité de 3,64 % en seconde générale, de 3,86 % en seconde Bac pro sanitaire et social, de 1,63 % en seconde Bac pro industriel et une stagnation (+ 0,98 %) en première STI2D. La baisse s'explique principalement par des pratiques d'achats différentes des familles notamment au niveau des fournitures. Cette diminution sur les fournitures peut aller jusqu'à 20 €. Elle a deux principales explications :

1. Les familles sont plus attentives à réutiliser le matériel de l'année précédente. Le compas, l'équerre, la calculette, sont par exemple des fournitures que les élèves réutilisent d'une année sur l'autre.
2. Elles sont également de moins en moins enclines à des achats «superflus ».

A l'école élémentaire : baisse au cours préparatoire et augmentation en cours moyen

Le coût de la rentrée diminue au CP de 3,97 %. Cela s'explique principalement par le fait que les familles dépensent moins sur le poste des fournitures. Elles

sont attentives au meilleur rapport qualité prix, notamment sur les cahiers et les stylos.

A contrario, le coût de la rentrée augmente de 2,89 % au niveau des cours moyens. Cela s'explique par une augmentation des dépenses sur les équipements sportifs.

Le numérique dès la rentrée

Cette année encore les familles que nous avons interrogées ont de plus en plus eu recours au numérique et à internet pour leurs achats de fournitures à la rentrée. On remarque cependant que la quasi-totalité des familles effectue au moins un passage en magasin. Cela permet d'avoir une meilleure vue sur certains articles, et de faire plaisir aux enfants. En effet, les parents effectuent souvent un « achat plaisir » pour leurs enfants. A ce titre, la trousse, l'agenda, les stylos ou le cartable sont les achats les plus souvent cités.

Nous affirmons que le numérique est désormais un poste de dépenses à part entière. Impossible (ou presque) d'effectuer une scolarité sans équipement numérique à la maison dès la 6^{ème}. Ce coût, marginalement intégré dans le coût de la scolarité, impacte les familles, notamment celles les plus en difficulté économique. Cela sera d'autant plus vrai que le grand plan numérique, visant à équiper tous les collégiens d'une tablette, a été abandonné au profit du système « BYOD ». Avec ce dispositif, chaque élève sera invité à apporter son propre matériel. La CSF s'inquiète que le coût du numérique incombe aux familles.

En 2018, un plan numérique a été initié cette fois au niveau du lycée : le plan « 100 % numérique ». Objectif : que tous les lycées soient équipés d'ici à 2020. A ce jour, les inégalités par région (compétentes pour les lycées) sont importantes. Espérons que cela ne soit plus le cas à la rentrée 2020.

Enfin, l'avènement « massif » de l'informatique à tous les niveaux de la scolarité recueille des avis contrastés au sein de notre organisation. Si l'informatique correspond à une évolution sociétale incontestable et qu'il est nécessaire que chaque enfant et jeune puissent en comprendre les codes en vue des attentes du marché du travail, il n'est pas prouvé, loin s'en faut, que l'apprentissage se fasse par le biais des écrans. L'utilisation du numérique contribuera-t-elle à la réduction des inégalités sociales ?

Des inégalités partout sur le territoire et dans tous les domaines liés à la scolarité

L'ensemble des postes de dépenses tout au long de l'année impacte différemment les familles en fonction de leur lieu de vie.

La liste des inégalités est longue :

- la restauration scolaire (dont les tarifs sont décidés par les communes)
- les transports (dont le prix est fixé entre région, département ou agglomération)
- les aides au numérique
- le prix des logements, notamment pour les étudiants
- la prise en charge (ou non) de l'accueil périscolaire par les communes...

Études supérieures : un choix qui peut s'avérer très coûteux

Après le lycée, poursuivre ses études est un luxe ! Aux dépenses « classiques » liées à la scolarité il faut souvent ajouter le loyer, les charges locatives, l'assurance, le transport, l'ordinateur, etc. Les bourses permettent de couvrir une partie des dépenses mais elles sont très loin de combler le différentiel ressources/charges.

La CSF revendique la création d'un Revenu d'Autonomie du Jeune (RAJ). En effet, près de 30 % des étudiants se voient contraints de travailler à temps plein pour assurer leurs besoins.

Il est urgent de donner aux jeunes en études ou en formation les moyens de subvenir à leurs besoins en toute autonomie financière et d'harmoniser les loyers sur l'ensemble du territoire.

L'école maternelle sera obligatoire dès 3 ans

Nous le revendiquons depuis 2012, la scolarité obligatoire à 3 ans est désormais acquise depuis 2018. Le ministère de l'Éducation nationale estime le coût d'une année en maternelle à 520 € par an/par enfant. Nous observons que cette dépense est inégalement prise en charge en fonction des communes. Certaines prennent tout en charge alors que certaines écoles sont obligées de demander aux familles de mettre la main au portefeuille. **La CSF exige la gratuité pour toutes les familles à l'entrée en école maternelle.**

ARS : une modulation et un cadre législatif à revoir !

L'allocation de rentrée scolaire a été revalorisée en 2019 de 0,3 %. Cette évolution ne répond pas à l'inflation qui est de 1,1 % de juillet 2018 à juillet 2019.

On note cependant une augmentation des plafonds de l'ARS de 1 % ce qui permettrait potentiellement à plus de familles de bénéficier de l'ARS en 2019.

La question de la modulation de l'ARS demeure plus que jamais d'actualité. Elle est très insuffisante pour

couvrir les besoins, en particulier pour le lycée et plus encore pour le lycée professionnel.

La CSF réitère sa demande de modulation pour prendre en compte les coûts réels des dépenses liées à la rentrée scolaire.


Le soutien scolaire : un coût qui peut être important pour les familles

De plus en plus de familles ont recours au soutien scolaire. La course à la réussite devient un enjeu majeur : il faut de bonnes notes, il faut réussir. Même s'il a été scientifiquement prouvé que les rythmes d'apprentissage varient d'un enfant à l'autre et que leurs compétences ne se limitent pas à leurs capacités à ne pas faire de fautes d'orthographe, il est devenu essentiel pour les familles que leur enfant réussisse ou du moins qu'il ne décroche pas. Beaucoup de familles ont le sentiment qu'en payant des cours particuliers à des prix souvent exorbitants, elles auront fait le maximum pour leur enfant. Avec nos enquêtes CSF, nous pouvons tirer plusieurs constats :




- Le soutien scolaire des associations comme La CSF, l'AFEV et d'autres sont tout aussi efficaces que les structures privées type Acadomia, Anacours ou encore Lauréat.

- On rappelle que la circulaire de 1956 de l'Éducation nationale indique que pour plus d'égalité entre les élèves, chaque enseignant doit « aménager les horaires des cours élémentaires et moyens des écoles primaires de façon à dégager cinq heures par semaine pour la rédaction des devoirs ». La directive que chaque enfant à l'école élémentaire n'ait pas à faire de devoirs à la maison n'est pas respectée. Pire, les parents s'inquièteraient si un professeur venait à avoir ce type de pratique.

Le travail « d'égalité » entre les enfants revient alors aux parents, aux structures para-scolaires ou aux associations. **Egalité vous avez dit ?**



La CSF demande

-  La gratuité pour les familles de la scolarité en maternelle.
-  Une vraie modulation de l'ARS.
-  Le versement de l'ARS à tous les lycéens pouvant y prétendre quel que soit leur âge.